



CREPS
M O N T P E L L I E R



CREPS DE MONTPELLIER
2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67
Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
Spécialité : Éducateur sportif
de la mention « tennis de table »**

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE S'INSCRIRE

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

Le/la titulaire du diplôme mentionné ci-dessus est capable de mettre en œuvre en autonomie et en sécurité dans le domaine du tennis de table jusqu'au premier niveau de compétition fédérale, les compétences suivantes :

- encadrer et animer des activités de loisir, d'initiation et de découverte du tennis de table ;
- encadrer, enseigner et préparer en autonomie jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;
- organiser et gérer les activités du tennis de table ;
- assurer la sécurité des pratiquants et des pratiques ;
- participer au développement de la structure organisatrice de l'activité.

LA FORMATION

La formation se déroule selon le principe de l'alternance : heures en centre et en entreprise.
4 Unités Capitalisables (U.C.) doivent être validées pour obtenir le diplôme.

LIEU DE LA FORMATION

- C.R.E.P.S. de Montpellier,
- la Ligue PACA Tennis de Table (FOS SUR MER),
- Gymnase Achille –Montpellier Tennis de Table
- ASPC Nîmes
- Complexe euro-méditerranéen à Montrodât
- Club d'Istres
- Clubs employeurs des stagiaires

LES DATES

- Date limite de dépôt des inscriptions : **27 mai 2018**
- Dates de TEP : **20 Juin 2018**
- Date des sélections : **25 Juin 2018**
- Date du positionnement : **26 Juin 2018**
- Dates de début et fin de formation : **3 septembre 2018 au 26 septembre 2019.**

OBJECTIF DE LA FORMATION

préparer aux épreuves de certification du BPJEPS Tennis de Table, en donnant au candidat les compétences énoncées dans les prérogatives.

PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 12 mois, du 3 septembre 2018 au 26 septembre 2019.

613 heures en centre de formation (Creps Montpellier/Ligue Paca ...) sont prévues et 500 heures minimum dans la structure employeuse.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (Exigences Préalables à l'Entrée en Formation E.P.E.F.)

Le (la) candidat(e) doit être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « *prévention et secours civiques de niveau 1* » (PSC1) ou « *attestation de formation aux premiers secours* » (AFPS) ;
- « *premiers secours en équipe de niveau 1* » (PSE 1) en cours de validité ; - « *premiers secours en équipe de niveau 2* » (PSE 2) en cours de validité ;
- « *attestation de formation aux gestes et soins d'urgence* » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « *certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)* » en cours de validité.

ET

- *Etre capable de justifier d'une non contre-indication à la pratique du tennis de table.*

Les titulaires d'un diplôme fédéral de cadre quel qu'en soit le niveau ainsi que les détenteurs du grade de la « balle orange » de la méthode française et tout licencié de la Fédération Française de Tennis de Table pouvant justifier d'un classement égal ou supérieur à 500 points sont toutefois dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation.

La vérification de ces exigences préalables sera effectuée en incluant dans les pièces à fournir par le candidat au sein de son dossier d'inscription :

- La production de l'une des attestations de formation relatives au secourisme proposées dans la liste précédente ;
- La production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- La copie des diplômes ou licence permettant d'être dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation pour les titulaires de ces diplômes ou licence.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

A partir du 15 avril

Vous devrez vous inscrire en ligne sur www.creps-montpellier.org, compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

Attention : assurez-vous, avant de régler les frais d'inscription, de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables**

ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

Les épreuves de sélection

Ces épreuves permettent un classement des candidats ayant les pré-requis exigés pour entrer en formation et donc une sélection en fonction des places disponibles :

Ep 1 : Test Technique

Intitulé	Epreuve technique d'évaluation de la capacité à pratiquer le tennis de table
Date et lieu	25 juin 2018 CREPS Montpellier
Jury et logistique	- 1 salle de tennis de table avec 1 table. - 1 jury d'évaluation (2 personnes) : Professionnel, Formateur, DRDJS /DDJS
Modalités de l'épreuve	<p>- Objectif : Evaluation de la capacité à pratiquer le tennis de table</p> <p>- Durée : 20 minutes</p> <p>- Modalités épreuve :</p> <p>Le candidat devra réaliser quatre exercices d'envois ou renvois de balle avec ou sans partenaire distribuant les balles envoyées.</p> <p>Exercice N°1 : exécuter des liaisons coup droit/revers</p> <p>Déroulement de l'épreuve : distribution au panier de 10 balles alternativement en diagonale et en latérale, sans effet et à vitesse modérée. Le/la candidat(e) renvoie une balle sur deux en frappe coup droit puis en frappe revers, vers la demi-table adverse. Le/la candidat(e) marque 1 point à chaque renvoi réussi, soit un maximum de 10 points. L'exercice est réalisé deux fois. Le meilleur score est retenu.</p> <p>Exercice N°2 : se déplacer en profondeur</p> <p>Déroulement de l'exercice : distribution au panier de 10 balles longues près de la ligne médiane. Le/la candidat(e) renvoie les balles en coup droit ou revers sur la demi-table adverse, la première balle après un rebond sur la table puis la suivante après un rebond sur le sol. Le/la candidat(e) marque deux points à chaque série réussie de deux renvois consécutifs, avec un maximum de 10 points. L'exercice est réalisé deux fois. Le meilleur score est retenu.</p> <p>Exercice N°3 : renvoyer la balle en combinant divers déplacements</p> <p>Déroulement de l'épreuve : enchaînement au panier des séries de 3 balles, sans effet. Pour chaque série, 2 balles sont envoyées vers le revers du candidat puis une balle au milieu de la demi-table coup droit. Le/la candidat(e) renvoie vers la demi-table adverse la première balle en frappe revers, la deuxième en frappe coup droit après pivot, et la troisième en frappe coup droit, puis il/elle enchaîne en recommençant une série. Le/la candidat(e) marque 1 point à chaque renvoi réussi, soit un maximum de 10 points. L'exercice est réalisé deux fois. Le meilleur score est retenu.</p> <p>Exercice N°4 : savoir servir règlementairement</p> <p>Déroulement de l'épreuve : le/la candidat(e) effectue 5 services en coup droit puis 5 services en revers, sans obligation de vitesse, de placement ou d'effet, mais en respectant les règles propres à ce coup technique (lancer vertical de la balle, un rebond dans son camp avant de passer le filet, balle jouée dans sa phase descendante, ne pas servir avec la main sur plateau ou la balle en-dessous du plateau). Le/la candidat(e) marque 1 point à chaque service réussi règlementairement, soit un maximum de 10 points. L'exercice est réalisé une seule fois.</p> <p>- Modalités evaluation : 25 points minimum doivent être obtenus sur un total de 40 points maximum. Ce test fait partie des exigences préalables à l'entrée en formation, sauf modalités de dispense.</p>
Sélection Critères	- Etre Capable de pratiquer le tennis de table

Ep 2 : Entretien de motivation

Intitulé	Entretien de motivation prenant appui sur la lettre de motivation rédigée à l'écrit.
Date et lieu	25 juin 2019 CREPS Montpellier
Jury et logistique	- 1 grande salle avec de 2 à 4 espaces d'entretien. - 2 à 4 jurys d'entretien (4 à 8 personnes) : Professionnel, Formateur, DRDJS /DDJS
Modalités de l'épreuve	<p>- Objectif : Evaluation de la motivation, de l'expérience et de l'engagement dans la discipline sportive à partir de la lettre de motivation rédigée lors de l'épreuve écrite.</p> <p>- Durée : 20 minutes maximum réparties en 10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien</p> <p>- Modalités épreuve:</p> <p>Le candidat devra dans un premier temps se présenter et mettre en avant la qualité de sa demande d'intégration à la formation (motivation, projet professionnel [et structure d'alternance], expérience dans le domaine de l'encadrement sportif...).</p> <p>L'entretien prend appui sur l'exposé en insistant sur les aspects suivants : le projet professionnel (en particulier la structure d'alternance), la motivation et la disponibilité, la connaissance du dispositif, le financement de la formation...</p> <p>- Modalités evaluation : la prestation orale fait l'objet d'une cotation sur 20 points.</p>
Sélection Critères	<ul style="list-style-type: none"> - Etre Capable de maîtriser l'expression orale - Etre Capable de témoigner d'un projet professionnel en adéquation avec le diplôme préparé - Etre Capable d'anticiper l'alternance - Etre Capable de témoigner d'une motivation et d'une disponibilité pour la formation - Etre Capable de d'anticiper le financement de la formation

CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Une fois le candidat sélectionné, le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et équivalences fixées par les textes réglementaires).

2) Équivalences / Allègements / Dispenses

DETENTEUR	DISPENSE
CQP	UC4
BPJEPS dans une autre mention	UC1 & UC2

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S. ou D.D.C.S.P.P.) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **D.R.J.S.C.S. Occitanie** :
04 67 10 14 00

3) Choix d'une structure d'accueil

Les candidats devront choisir une structure d'accueil pour la formation en entreprise (pour les candidats en recherche d'entreprise, se rapprocher rapidement des coordonnateurs de formation)

4) Contenus et séquences de formation

La formation du B.P.J.E.P.S. tennis de table comporte **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation. Leur certification se fait au travers de 3 épreuves.

Ces 4 UC se déclinent comme suit :

- UC 1 : Etre capable d'encadrer tout public dans tous lieux et toutes structures
- UC2 : Etre capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3 : Etre capable de conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « tennis de table » jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.
- UC4 : Etre capable de mobiliser les techniques de la mention « tennis de table » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.

5) Certifications :

Les 3 épreuves de certification

<i>Epreuve</i>	<i>Référence Modalités d'organisation</i>	
Epreuve 1 : Rédaction d'un dossier sur un projet d'animation et soutenance orale	UC1 UC2	Date : juin 2019 Lieu : CREPS. 20mn exposé + 40mn entretien maximum Jury : un expert et un formateur du CREPS Epreuve de soutenance orale d'un dossier <u>Rattrapage</u> : fin août

Épreuve 2 Présentation écrite d'un cycle de 6 à 8 séances et conduite d'une séance d'animation ou d'apprentissage pour un public non compétiteur	UC3	Date : Entre avril et fin mai – Durée 2H Lieu : En structure Jury : 2 experts Epreuve de mise en situation pédagogique de 60 mn suivie d'un entretien de 40 mn <u>Rattrapage</u> : fin juin
Épreuve 3 Présentation écrite d'un cycle de 10 séances et conduite d'une séance d'entraînement en toute sécurité pour un public compétiteur jusqu'au premier niveau fédéral	UC4	Date : Entre avril et fin mai – Durée 1H 45 mn Lieu : En structure Jury : 2 experts Epreuve de mise en situation pédagogique de 60 à 90 mn maximum suivie d'un entretien de 45 mn <u>Rattrapage</u> : fin juin

LES TARIFS

Frais administratifs (non remboursables sauf si prise en charge par la région) : **60,00 €**

Frais pédagogiques : contacter par mail le Département des Formations **pour demander un devis** : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

Les candidats ayant suivi la formation dans une session précédente ou dans un autre organisme que le C.R.E.P.S. et qui souhaitent repasser une épreuve de certification devront s'acquitter d'un coût spécifique à chaque épreuve.

Attention : avant de régler les frais d'inscription et les frais techniques s'il y en a, assurez-vous de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables.**

LES FINANCEMENTS

Des financements sont possibles pour les demandeurs d'emploi, salariés et indépendants, handicapés, sportifs de haut niveau

Consulter le site internet du CREPS : <http://www.creps-montpellier.org>, onglet formation / présentation et diplômes (en bas de page).

Contrat Individuel de Formation (C.I.F.), contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage autofinancement.

INFORMATION IMPORTANTE

Préalablement à son inscription aux épreuves préalables à l'entrée en formation le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

COORDONNÉES

Coordonnateur de formation :

Mme Catherine PERDU/ Mr Olivier SKENADJI

Tél. secrétariat :

06 32 64 87 54/06 32 30 93 95

Mail secrétariat :

formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Site internet :

<http://www.creps-montpellier.org>

PIÈCES À FOURNIR pour les E.P.E.F.

- Déclaration sur l'honneur signée (dernière page du dossier)
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors U.E.)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Photocopie du certificat de compétences P.S.C.1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (A.F.P.S., S.S.T. à jour...) *Information : l'attestation d'initiation (I.A.P.S.) fournie lors de la J.A.P.D. / J.D.C. n'est pas équivalente au P.S.C.1.*
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)
- Photocopie des pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des E.P.E.F.
- Justificatif de financement
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)
- Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Photocopie du/des diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...)
- Photocopie des pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (cf dossier d'information)
- Curriculum Vitae (C.V.) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
- Lettre de motivation
- Fiche d'alternance en entreprise (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Fiche implication sportive et associative (utiliser obligatoirement le modèle joint)

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- Photocopie de l'attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les demandeurs d'emploi :

- Un avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel)

Pour les personnes en situation de handicap :

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : Educateur Sportif

Mention : Tennis de Table

CERTIFICAT MÉDICAL

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
À LA PRATIQUE DU SPORT**

Je soussigné(e), Docteur en Médecine,
certifie avoir examiné en date du,
Mme/M.,
Né(e) le.....

- et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique de la voile.

- Observations :

.....
.....
.....
.....

Fait le :/...../.....

À :

Signature et cachet (obligatoire) :

L'ALTERNANCE EN ENTREPRISE

(À faire remplir par le responsable de la structure)

Nom et Prénom du stagiaire :

STRUCTURE ENVISAGÉE

Dénomination :

Statut :

Domaine d'activité principal :

N° agrément Jeunesse et Sport :

SIRET : Code APE : Convention collective :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :/...../...../...../.....

Nom du responsable :

Qualité :

Mail :

TUTEUR ENVISAGÉ

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :/...../...../...../.....

Mail :

Fonction actuelle :

Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie du diplôme et de la carte professionnelle) :

.....

ACTIVITÉ ENVISAGÉE

Lieu(x) des interventions :

Volume horaire par semaine :

Type de public :

Projet d'action en responsabilité envisagé :

Fait le, à

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire (*cachet et signature du responsable de la structure*)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis (*signature du candidat*).

IMPLICATION SPORTIVE & ASSOCIATIVE

Êtes-vous licencié d'un club ? OUI NON

Si oui, lequel (nom, adresse)

.....
.....

Niveau de pratique (classement ou titre) :

.....

Si non, discipline(s) sportive(s) pratiquée(s) :

.....
.....
.....

Exercez-vous ou avez-vous exercé une responsabilité au sein d'une association ? OUI NON

Si OUI (Structure, Nom du responsable, adresse, tél. de l'association) :

.....
.....
.....

En qualité : de dirigeant d'entraîneur d'animateur autres...

Avez-vous déjà encadré une pratique sportive ? OUI NON

À titre bénévole À titre professionnel

Si OUI, dans quelle structure ?

.....

Depuis combien de temps ?

.....

Combien d'heures par semaine ?

.....

Auprès de quel(s) public(s) ?

- Petite enfance (2-6 ans)..... OUI NON
- Enfance (7-11 ans)..... OUI NON
- Préadolescents et/ou adolescents (12-18 ans) OUI NON
- Adultes (19-59 ans) OUI NON
- Jeunes retraités et retraités (60 ans et +)..... OUI NON
- Personnes âgées 3ème et 4ème âge OUI NON
- Personnes handicapées..... OUI NON

Niveau de pratique des élèves ?

- Initiation..... OUI NON
- Perfectionnement..... OUI NON
- Entraînement..... OUI NON